1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

1.1.1 Nom de marque du produit
Mycostop

1.2 Utilisation de la substance/préparation

1.2.1 Exprimé par écrit
Biofongicide servant à lutter contre le flétrissement et la pourriture des racines du gazon, des légumes, des plantes d'ornement et des fines herbes.

1.3 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.3.1 Fournisseur

Verdera Oy

1.3.2 Coordonnées :

C. P.	Kurjenkellontie 5 B
Code postal et bureau de poste	FI-02271 ESPOO
	Finlande
Téléphone	+358 10 217 3700
Télécopie	+358 10 217 3711

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 Composants dangereux

2.1.1 Numéro CAS ou autre code

2.1.2 Nom chimique de la substance
Spores séchées et mycélium du *Streptomyces souche K61*

2.1.3 Concentration
>10^8 ufc/1g du produit

2.1.4 Classification
Xn, R 42/43

2.1.5 Autres renseignements
Actinomycose, microorganisme naturel.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

L'inhalation ou le contact avec la peau peut entraîner une sensibilisation.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Inhalation
Éloigner du lieu d'exposition et amener à l'air frais. Recourir à de l'aide médicale.

4.2 Contact avec la peau
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

4.3 Contact avec les yeux
Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, recourir à un médecin.

4.4 Ingestion
Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne rien administrer par la bouche à une personne évanouie. Faire vomir immédiatement et appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés
Eau

5.2 Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité

5.3 Dangers spécifiques

5.4 Équipement de protection individuelle pour les pompiers
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Mesures de protection individuelle
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle.

6.2 Mesures de protection environnementale
La matière active est un microbe présent naturellement dans le sol.

6.3 Méthodes de nettoyage
Porter un équipement de protection individuelle. Ramasser et se départir du produit sans soulever la poussière. Ramasser à la pelle et déposer dans un contenant en vue de son élimination. Se départir du produit conformément aux réglementations fédérale, provinciale et municipale.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Manutention
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Porter des vêtements de protection individuelle, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage lors de la manipulation du produit. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de prendre une pause et après avoir manipulé le produit. Ne pas mélanger dans un réservoir avec des pesticides chimiques.

7.2 Entreposage
Conserver dans un contenant fermé, dans un endroit frais et sec, à des températures inférieures à +8 °C. Tenir hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Limites d'exposition

8.1.1 Autres informations sur les limites d'exposition
Limite(s) d'exposition :
Poussières organiques
HTP (8 h) = 5 mg/m^3 (Finlande)
HTP (15 min) = 10 mg/m^3 (Finlande)

8.1.2 Limites d'exposition pour les autres pays
Matières particulaires non spécifiées autrement
TLV = 10 mg/m³ (TWA, E, I) États-Unis
TLV = 3 mg/m³ (TWA, E, R) États-Unis
Allgemeine Stäube
MAK = 4 mg/m³ (E) Allemagne

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle
Éviter l'exposition.

8.2.1.1 Protection respiratoire
Porter un équipement de protection respiratoire approprié : un respirateur avec filtre combiné vapeur/matières particulaires (A + P2).

8.2.1.2 Protection pour les mains
Gants de caoutchouc ou de plastique (p. ex., nitrile).

8.2.1.3 Protection pour les yeux
Lunettes à coques ou écran facial.

8.2.1.4 Protection pour la peau et le corps
Vêtements de protection appropriés (combinaison de protection, bottes de caoutchouc, chapeau).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information générale (apparence, odeur)
Poudre; jaunâtre; odeur de terre

9.2 Données importantes sur la santé et l'environnement

9.2.1 pH
Environ 7

9.2.2 Point/intervalle d'ébullition
Sans objet

9.2.3 Point d'éclair
Sans objet

9.2.4 Conditions d'explosivité

9.2.4.1 Limites inférieures d'explosivité
Sans objet

9.2.4.2 Limites supérieures d'explosivité
Sans objet

9.2.5 Pression de vapeur
Sans objet

9.2.6 Densité relative
Environ 500 kg/m^3

9.2.7 Solubilité

9.2.7.1 Solubilité dans l'eau
Insoluble

9.2.7.2 Solubilité dans l'huile (solvant – huile à préciser)
Insoluble

9.2.8 Coefficient de partage (n-alcool octylique/eau)
Sans objet

9.2.9 Viscosité
Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Conditions à éviter
Températures élevées (>30 °C), lumière UV, irradiation.

10.2 Matières à éviter
Acides, bases, engrais liquides concentrés, pesticides chimiques.
Aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

10.3 Produits de décomposition dangereux
Sans objet

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Toxicité aiguë
DL_{50} orale, rat : Non toxique ou pathogénique pour les rats exposés à >15 g/kg.
Inhalation : Non toxique ou pathogénique pour les rats exposés à 10^8 ufc/animal.

11.2 Irritation primaire
Légère irritation des yeux (disparaît en 2 jours).
Aucune irritation de la peau.

11.3 Sensibilisation
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

11.4 Toxicité subaiguë, subchronique et prolongée
Non toxique ou pathogénique pour les rats selon une étude subchronique de 28 j (concentration sans effet secondaire observé (CSEO) = 1 000 mg/kg/jour).

11.5 Effets sur la santé humaine
Peut entraîner une sensibilisation. Aucun effet nocif lorsque le produit est utilisé selon le mode d'emploi.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

12.1.1 Toxicité aquatique
Non toxique ou pathogénique pour les poissons
(concentration sans effet secondaire observé (CSEO) = 5 x 10^4 ufc/mL, truite arc-en-ciel).
Non toxique ou pathogénique pour les daphnies
(concentration sans effet secondaire observé (CSEO) = 10^4 ufc/mL, *Daphnie magna*).
Non toxique ou pathogénique pour les oiseaux
(DL_{50} > 2 500 mg/kg colin de Virginie, canard malard).
Non toxique ou pathogénique pour les abeilles (DL_{50} > 2 400 ppm).
Non toxique ou pathogénique pour les vers de terre (CL_{50} > 1 000 ppm).

12.2 Mobilité
Streptomyces griseoviridis se trouve naturellement dans le sol.

12.3 Persistance et dégradabilité

12.3.1 Biodégradation
Comme les autres microbes présents naturellement dans le sol.

12.4 Potentiel de bioaccumulation
Aucune accumulation.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

L'emballage peut être enfoui ou incinéré, conformément à la réglementation municipale et fédérale, le cas échéant. Les résidus peuvent être enfouis, conformément à la réglementation municipale et fédérale, le cas échéant.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transport terrestre

14.1.1 Classe
Non classé comme produit dangereux selon le règlement sur le transport.

14.2 Transport maritime

14.2.1 IMDG
Non classé comme produit dangereux selon le règlement sur le transport.

14.3 Transport aérien

14.3.1 OACI/AITA
Non classé comme produit dangereux selon le règlement sur le transport.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification suivant les directives européennes sur la classification des préparations dangereuses 90/492/EEC.

15.1 Information présentée sur l'étiquette

15.1.1 Code lettre du symbole d'avertissement et communication des dangers de la préparation
Xn Nocif

15.1.2 Noms des ingrédients indiqués sur l'étiquette
Spores séchées et mycélium du *Streptomyces griseoviridis*.

15.1.3 Phrase(s) R
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

15.1.4 Phrase(s) S
S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S22 Ne pas respirer les poussières.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés, ainsi qu'un appareil de protection des yeux/du visage.
S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Liste des phrases de risque appropriées
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

16.2 Informations supplémentaires :
Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont exacts au meilleur de notre connaissance à la date de sa publication. Ces renseignements visent seulement à assurer la sécurité, que ce soit au cours de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, de l'entreposage, du transport, de l'élimination ou d'un rejet, et ne constituent pas une garantie ou des précisions sur la qualité du produit puisque les conditions dans lesquelles se déroulent ces opérations échappent à notre contrôle. Les renseignements ne s'appliquent qu'au produit particulier désigné et peuvent s'avérer non valables lorsque ce produit est combiné à d'autres produits ou transformé, à moins que le texte ne le précise. Verdera Oy décline toute responsabilité en ce qui a trait aux pertes ou dommages découlant de l'utilisation de ces données, renseignements ou suggestions.

16.3 Documents de référence
Réglementations, bases de données, documentation, nos propres tests.

16.4 Ajouts, suppressions, révisions
Indique les sections mises à jour.